



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 - 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

AGRÉÉE N° SIREN 401 480 827 - N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin de liaison interne de l'Association

Septembre 2008

Quoi de neuf ?

Le bulletin précédent était axé sur le traitement des déchets dans le mentonnais. Nous n'avons pas oublié ce sujet très important pour la sauvegarde de notre environnement. Dans ce bulletin vous trouverez le compte rendu d'activité pour 2007 et le compte rendu de la dernière assemblée générale. Depuis trois nouveaux dossiers sont apparus :

La mise aux normes de la station d'épuration de Menton

Il n'y avait qu'un traitement physico chimique alors qu'une partie biologique est nécessaire depuis longtemps. L'ASPONA regrette que ne soit pas prévu une valorisation des déchets dans le projet.

La création et la gestion de zones Natura 2000

Le sujet a été abordé lors de l'assemblée générale. L'ASPONA a fait une demande à Monsieur le Préfet pour faire partie du comité de pilotage.

Une enquête publique sur la modification du cahier des charges des concessions des plages privées de Roquebrune Cap Martin.

Ce sujet est largement développé sur le site internet.

Notre environnement est fragile et très convoité, aidez nous à le défendre. L'ASPONA vit grâce aux cotisations de ses adhérents.

La brochure « Menton d'un siècle à l'autre » est bien accueillie et continue à être diffusée ; elle a d'ailleurs servi à la préparation d'un sujet de Thalassa.

Jean Delerue Président de l'ASPONA

Thalassa

Sur les sentiers du Littoral : de Menton au Cap D'Antibes

Vendredi 19 septembre France 3 à 20h55

Nous avons travaillé avec une équipe de journalistes pour cette émission, on parlera sans doute de l'ASPONA sera dans la séquence « un littoral hyper urbanisé ».

L'émission est associée à un site WEB où vous pouvez réagir.

<http://www.thalassa.france3.fr>



Implantation sur le Domaine Public Maritime du Cap Martin en dessous de la promenade Lecorbusier

Avenant à la concession des plages de Roquebrune Cap Martin, apport de modifications au cahier des charges.

Une enquête publique est ouverte au sous sol de la mairie de Roquebrune jusqu'au 26 septembre 2008, jour où sera présent M le Commissaire Enquêteur. Quelques éléments de l'enquête et une analyse sont présents sur le site de l'ASPONA http://aspona.free.fr/actions/plages_rcm/.

Vous trouverez au verso de cette page un texte reprenant cette analyse. N'hésitez pas à écrire sur le cahier de l'enquête vos observations ou les envoyer par courrier à M le Commissaire Enquêteur. N'hésitez pas à dupliquer ce texte pour le donner à vos amis.